

**PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021**

Le jeudi vingt-quatre juin deux mille vingt-un, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à huis clos.

Date de la convocation : 18/06/2021

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, Mme DEYTS Valérie, Mme MORANCHO Céline, Mme LESTAGE Sandrine, Mme MOULIA Séverine, M. LUCAS Patrick, M. CAZE Philippe, M. DE SOUZA Pierre, M. DUPOUY Jérôme, Mme RODRIGUES DO REGO Céline, M. GIRAUDO Jérôme, Mme RUIS Marie-Line, M. SIBILLE Guillaume

Procurations : M. DAVID Cyril donne procuration à Mme DEYTS Valérie

Excusés : M. DUPOUY Jérôme

Absents :

Ouverture de séance : 19h15

Secrétaire de séance : Mme MORANCHO Céline

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

En préambule M. le Maire annonce qu'une décision modificative de virement de crédits a été faite sur le budget communal, en fonctionnement : 390 euros ont été basculés de la ligne 022 (Dépenses imprévues) à la ligne 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) afin de rembourser la totalité du versement effectué à tort sur notre budget en 2020.

Arrivée à 19h24 de M. DE SOUZA Pierre.

N° D2021/17 Attribution du FDAEC 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental pour l'année 2021. L'attribution à notre commune est de 11 232 €.

M. Le Maire propose d'attribuer cette aide à :

- La remise aux normes électriques de la salle des fêtes (montant : 3 740€ HT.)
- L'achat d'un nouveau chauffe-eau pour la salle des fêtes (montant : 2 949.64€ HT.)
- L'achat d'une climatisation réversible pour la salle des fêtes (montant : 9 330.02€ HT.)
- L'achat de décorations de fêtes de fin d'année (montant : 1 404.90€ HT.)
- L'achat d'ordinateurs pour les adjoints au Maire (montant : 1 767,82€ HT.)
- L'achat d'un radar pédagogique pour la sécurité routière (montant 2 134,50€ HT.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

de réaliser en 2021 les opérations telles qu'énumérées par M. le Maire pour un montant total de 21 326.88€ HT, prévu au budget.

N° D2021/18 Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de la station d'épuration

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux sur les réseaux d'eaux usées et sur l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration pour un montant estimatif de la société Advice Ingenierie de 449 163€ HT, soit 538 963€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 89 832.60€ soit 20% du montant HT des travaux et demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire toute demande de subvention concernant ces travaux.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la demande de subvention DETR à hauteur de 20% du montant HT des travaux a été acceptée et que la demande de subvention DSIL à hauteur de 40% du montant HT des travaux a été refusée.

Par conséquent, il propose le plan de financement suivant, prévoyant :

- une demande de subvention DETR pour un montant de 89 832.60€ soit 20% du montant HT des travaux.
- une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 89 832.60€ soit 20% du montant HT des travaux.
- une demande de subvention à l'Agence Adour Garonne pour un montant de 179 665.20€ soit 40% du montant HT des travaux.
- un emprunt pour un montant de 79 832.60€ soit 17.7736367% du montant HT des travaux.
- un autofinancement pour un montant, prévu au budget, de 10 000€ soit 2.22636326% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver le projet de travaux.
- De valider le plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention concernant ces travaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

N° D2021/19 Demande de subvention à l'Agence Adour Garonne pour les travaux de la station d'épuration

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux sur les réseaux d'eaux usées et sur l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration pour un montant estimatif de la société Advice Ingenierie de 449 163€ HT, soit 538 963€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière à l'Agence Adour Garonne à hauteur de 179 665.20€ soit 40% du montant HT des travaux et demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire toute demande de subvention concernant ces travaux.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la demande de subvention DETR à hauteur de 20% du montant HT des travaux a été acceptée et que la demande de subvention DSIL à hauteur de 40% du montant HT des travaux a été refusée.

Par conséquent, il propose le plan de financement suivant, prévoyant :

- une demande de subvention DETR pour un montant de 89 832.60€ soit 20% du montant HT des travaux.

- une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 89 832.60€ soit 20% du montant HT des travaux.
- une demande de subvention à l'Agence Adour Garonne pour un montant de 179 665.20€ soit 40% du montant HT des travaux.
- un emprunt pour un montant de 79 832.60€ soit 17.7736367% du montant HT des travaux.
- un autofinancement pour un montant, prévu au budget, de 10 000€ soit 2.22636326% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver le projet de travaux.
- De valider le plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention concernant ces travaux auprès de l'Agence Adour Garonne.

N° D2021/20 Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition du terrain de l'OAP Perdrigail

Monsieur le maire rappelle le projet d'acquisition du terrain situé dans l'OAP Perdrigail pour un montant de 350 000€ (délibération D2021/01 du 22/01/2021).

La signature du compromis de vente est prévue pour le mois de septembre 2021.

L'acquisition est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2021.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de son dispositif d'aide à l'acquisition foncière, à hauteur de 30 000€ soit 20% des frais d'acquisition dans la limite d'une dépense plafonnée à 150 000€.

Il propose un plan de financement prévoyant :

- une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 30 000€ soit 20% du montant de l'acquisition plafonnée à 150 000€.
- un emprunt pour un montant, prévu au budget, de 320 000€ soit 91.4285714% du montant de l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver le projet d'acquisition du terrain situé dans l'OAP Perdrigail.
- De valider le plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ce bien et à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

N° D2021/21 Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la chaussée chemin de la Brande et chemin de Sautejeau

Monsieur le maire rappelle le projet de travaux de réfection de chaussée chemin de la Brande et chemin de Sautejeau pour un montant de 65 505.21€ HT, soit 78 606.25€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au Conseil Départemental de la Gironde à hauteur 22 926.823€ soit 35% du montant HT des travaux et demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire toute demande de subvention concernant ces travaux.

Il propose un plan de financement prévoyant :

- une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 22 926.823€ soit 35% du montant HT des travaux.
- un autofinancement pour un montant, prévu au budget, de 42 578.387€ soit 65% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver le projet de travaux.
- De valider le plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention concernant ces travaux auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

N° D2021/22 Transfert du Point Lecture à la Bibliothèque de Camarsac

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision prise par la Commission Culture de transférer le Point Lecture de Croignon à la Bibliothèque de Camarsac qui jouxte notre école.

Le transfert concernera le fond de livre ainsi que le mobilier. Une convention sera passée avec la commune de Camarsac incluant la gratuité pour les Croignonnaises et Croignonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

de transférer le Point Lecture à la bibliothèque de Camarsac.

N° D2021/23 Délibération portant désignation d'un délégué mutualisé à la protection des données – syndicat mixte gironde numérique

Par délibération du conseil municipal, la commune de Croignon a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisées.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 qui fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure ou leur divulgation ou leur

mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 qui est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La municipalité traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Président en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communaux.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisées de la commune de Croignon
- Désigner Madame Alice LABROILLE, secrétaire de mairie, en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de Croignon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisées de la commune de Croignon
- Désigner Madame Alice LABROILLE, secrétaire de mairie, en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de Croignon.

N° D2021/24 Demande de subvention DSEC

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'article 1613-6 du CGCT a institué une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques (DSEC). Cette dotation concerne notamment les dommages aux routes, digues, stations d'épuration...etc...

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DSEC à la Préfecture de la Gironde pour faire face au coût que représente la remise en état de la voirie communale, suite à l'évènement climatique du 17 juin 2021 qui a généré des sinistres sur les voiries suivantes :

- Chemin de la Brande
- Chemin de Sautejeau
- Chemin du Moulin à vent
- Chemin de la Source

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser M. le Maire à demander la subvention DSEC

QUESTIONS DIVERSES :

Levée de séance : 19h40

Liste des délibérations

Objet	N°
Attribution du FDAEC 2021	D2021/17
Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de la station d'épuration	D2021/18
Demande de subvention à l'Agence Adour Garonne pour les travaux de la station d'épuration	D2021/19
Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition du terrain de l'OAP Perdrigail	D2021/20
Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la chaussée chemin de la Brande et chemin de Sautejeau	D2021/21
Transfert Point Lecture	D2021/22
Délibération portant désignation d'un délégué mutualisé à la protection des données – syndicat mixte Gironde Numérique	D2021/23
Demande de subvention DSEC	D2021/24

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
M. BONNIER	Patrick	
M. CAZE	Philippe	
M. COUSSO	Frédéric	
M. DAVID	Cyril	Excusé
M. DE SOUZA	Pierre	
Mme DEYTS	Valérie	
M. DUPOUY	Jérôme	Excusé
M. GIRAUDO	Jérôme	
Mme LESTAGE	Sandrine	
M. LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Céline	
Mme MOULIA	Séverine	
Mme RODRIGUES DO REGO	Céline	
Mme RUIS	Marie-Line	
M. SIBILLE	Guillaume	